

# **Standards sociaux et environnementaux pour REDD+ : Fondements et principes**

**Maurice TSALEFAC  
Professeur des Universités**

**Vice Doyen FLSH  
Université de Dschang**

# Historique

- *Standards sociaux et environnementaux =résultats*
- *Atelier réunissant multiples parties prenantes qui s'est tenu à Copenhague du 5 au 7 mai 2009, de consultations avec des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux au Népal du 29 juin au 3 juillet et en Tanzanie du 9 au 11 septembre, de commentaires publics reçus lors d'une période de consultation allant du 2 octobre au 30 novembre 2009 (y compris l'intégration des résultats de consultations en Equateur du 22 au 26 octobre) et de commentaires rassemblés lors d'une réunion du comité en charge des standards qui s'est tenue à Copenhague les 4 et 5 décembre 2009.*

# *Partenaires du processus intégrateur*

*gouvernements,  
les organisations non gouvernementales et  
d'autres organisations de la société civile,  
les organisations de peuples autochtones,  
les institutions internationales politiques et  
de recherche  
et le secteur privé.*

# *Supervision de l'élaboration des standards*

*Un comité en charge des standards, qui représente de manière équilibrée les parties intéressées,*

*La plupart des membres du comité sont issus de pays où REDD sera mise en oeuvre pour bien souligner que ce sont les gouvernements des pays en développement et la société civile qui dirigeront l'adoption des standards.*

*L'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité (CCBA) et CARE International facilitent le processus d'élaboration.*

# Utilité des standards

**Attirer l'attention sur les avantages mais aussi sur les risques liés à REDD**

définir et de soutenir des résultats plus positifs des programmes de REDD+, sur le plan social et environnemental.

# Rôle des standards

Elaborer des standards applicables par les gouvernements, les ONG, les agences de financement et d'autres parties prenantes pour concevoir et mettre en oeuvre les programmes de REDD+ de manière à respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales et à engendrer des co-avantages sociaux et écologiques.

Ces standards sont conçus pour s'appliquer au nouveau régime mondial REDD+, qui est le résultat attendu des négociations actuelles de la CCNUCC, qui se traduit par des programmes dirigés par les gouvernements, exécutés au niveau national et ou d'un état, d'une province, ou d'une région, et pour toute forme de financement liée aux fonds ou aux marchés.

# Domaine d'application des standards

Les programmes de REDD+ auxquels ces standards peuvent s'appliquer comprennent des objectifs, des politiques et des mesures et sont définis par :

- Une déclaration des objectifs
- L'identification des facteurs de déboisement et de dégradation forestière
- La description des politiques et des mesures, et des activités et des plans pour les développer et les mettre en œuvre

-La définition des régions géographiques d'exécution des activités, le cas échéant

- La définition des modalités institutionnelles de conception, d'exécution et d'évaluation du programme.

# Éléments des standards

Les **standards** rassemblent des principes, des critères et des indicateurs définissant les questions clés liées aux résultats sociaux et environnementaux.

Les **principes** constituent l'intention du standard. Ils développent les objectifs et définissent la portée du standard. Ce sont des affirmations fondamentales sur l'objectif visé, qui ne se prêtent pas à la vérification.

Les **critères** représentent le contenu d'un standard et exposent les conditions à remplir pour satisfaire un principe. Les critères peuvent être vérifiés mais doivent généralement être précisés par des indicateurs.

Les **indicateurs** sont des paramètres quantitatifs ou qualitatifs pouvant être réalisés et vérifiés par rapport à un critère.

Aux niveaux des principes et des critères, les standards devraient être génériques (c'est-à-dire être les mêmes pour tous les pays).

Au niveau de l'indicateur, un processus d'interprétation spécifique à chaque pays aura lieu pour développer une série d'indicateurs adaptée au contexte d'un pays donné.

Un cadre d'indicateurs a été développé pour guider cette procédure nationale spécifique de définition d'indicateurs.

Une procédure de revue internationale permettra de vérifier la cohérence entre les différentes interprétations des pays.

# Suivi, rapport et vérification

Plusieurs options sont examinées pour les procédures de suivi, de rapport et de vérification afin de trouver un équilibre entre la participation des parties prenantes et leur appropriation du système d'une part et une plus grande transparence et responsabilité d'autre part, tout en incitant à l'amélioration des résultats.

La procédure de suivi, de rapport et de vérification sera spécifique à chaque pays, de manière similaire aux indicateurs.

**Principe 1 : Les droits aux terres, aux territoires et aux ressources sont reconnus et respectés par le Programme REDD+**

**Principe 2 : Les avantages du programme REDD+ sont partagés équitablement 16 entre toutes les parties prenantes et tous les détenteurs de droits pertinents.**

**Principe 3 : Le programme REDD+ sécurise davantage les moyens de subsistance et le bien-être à long terme des peuples autochtones et des communautés locales avec une attention spéciale pour les personnes les plus vulnérables.**

**Principe 4 : Le programme REDD+ contribue aux objectifs plus vastes de développement durable et de bonne gouvernance.**

**Principe 5 : Le programme REDD+ préserve et renforce la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes.**

**Principe 6 : Tous les détenteurs de droits et parties prenantes pertinents participent pleinement et efficacement au programme REDD+.**

**Principe 7: Tous les détenteurs de droits et parties prenantes ont un accès opportun à des informations adaptées et précises pour permettre une prise de décision fondée et une bonne gouvernance du programme REDD+.**

**Principe 8 : Le programme REDD+ respecte les lois locales et nationales applicables et les traités, conventions et accords internationaux.**

**Je vous remercie  
pour votre attention**